

**Résultats épreuve d'admission examen TAXI / VTC
6 et 7 novembre 2023 - département de l'Allier**

N°dossier	Métier	Résultat
0000237982TE1	TAXI	ADMIS
296748	TAXI	ADMIS
0000299854TE1PE1	TAXI	NON ADMIS
300022	TAXI	ADMIS
333281	TAXI	ADMIS
0000337052PE2	VTC	NON ADMIS
340720	TAXI	ADMIS
345465	TAXI	ADMIS
350149	TAXI	ADMIS
353944	TAXI	ADMIS
354488	TAXI	ADMIS
360655	TAXI	ADMIS

Moulins, le 8 novembre 2023

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier




Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	12
dont nombre de Taxi	11
dont nombre de VTC	1
Nombre de participants	12
dont nombre de Taxi	11
dont nombre de VTC	1
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	14,1/20
Taux de réussite moyen	83,3 %
Nombre de VTC admis	0
Nombre de taxis admis	10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER

22 rue Pape-Carpantier - B. P. 1703 - 03017 MOULINS Cedex - 04 70 46 20 20

www.cma-allier.fr · contact@cma-allier.fr

 chambre.metiers.artisanat.allier

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.